

**Déclinaisons de politiques en faveur de la jeunesse
- Propositions financières Budget Primitif 2013**

Rapport n° CG/2012/128

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les crédits à inscrire au BP 2013, au titre de la politique jeunesse ainsi que les propositions de modifications de dispositifs d'intervention.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PEP	Direction de la Jeunesse et des Sports	3 077 300 €
PAP	Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale	141 440 €
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	9 600 €
	TOTAL	3 228 340 €

I. Politique départementale en faveur de la Jeunesse

La politique de la Jeunesse développée depuis plusieurs années s'articule aujourd'hui autour de 4 axes :

- Favoriser l'éducation et la formation des jeunes
- Favoriser l'insertion sociale et l'intégration
- Développer les connaissances et favoriser l'ouverture au monde
- Soutenir l'engagement et la participation des jeunes

L'année 2012 aura particulièrement mis l'accent sur l'engagement des jeunes, tant par l'accueil de volontaires en service civique au sein même des services du Département, que par la réalisation du passeport de l'engagement dans le cadre du projet « Pass'engagement », ou encore le travail de contractualisation avec les centres socio-culturels du département.

Afin de réaffirmer l'engagement de la collectivité auprès des jeunes, les objectifs et les publics cibles de cette politique méritent d'être redéfinis. Le travail est engagé.

a) Le soutien aux jeunes en service civique

La valorisation de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes est une des priorités de la politique jeunesse conduite par le Conseil Général qui tend à répondre aux aspirations des jeunes en leur faisant davantage confiance et en les considérant comme des citoyens à part entière.

Décidant d'amplifier son intervention dans cette direction, le Conseil Général a opté pour sa participation directe à cette expérimentation jeunesse par l'accueil d'une cinquantaine de jeunes volontaires en service civique par an, engagés par les différents services du

Département et mobilisés sur des missions en lien avec la dépendance, l'éducation à la santé, le sport, les loisirs, la solidarité, l'environnement, la culture, etc.

L'année dernière, nous avons accueilli une première promotion de 27 jeunes volontaires répartis dans différents services, sur des missions de solidarité, environnement, culture, santé, sport....

Le bilan de cette première promotion est plutôt positif:

- 11 sur 27 sont sortis avec un ou plusieurs projets bien précis
- 6 ont trouvé un emploi
- Pour 6 autres, les projets doivent être clarifiés, car leurs projets personnels étaient encore à définir

La deuxième promotion de 34 volontaires (35 dès janvier 2013) est en cours depuis le 1er octobre 2012.

Les conditions d'accueil des volontaires dans le Département s'appuient sur un tutorat, l'organisation des temps de formation citoyenne et un accompagnement assuré par le service de l'insertion en vue d'aider le jeune à construire son projet personnel et professionnel et préparer sa sortie du service civique.

b) Le Pass'Engagement

L'expérimentation Pass'Engagement menée par le Conseil Général en partenariat avec le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP), de janvier 2011 à décembre 2012, avait pour objectifs de reconnaître et valoriser l'engagement des jeunes, dans un premier temps, sur huit territoires d'expérimentation (Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, Alsace-Bossue, Haute-Bruche, Marckolsheim et Environs, communes de Bischheim et Haguenau, quartiers de la Meinau et du Neudorf de la ville de Strasbourg). Dans ce cadre, a été élaboré, le « Passeport de l'engagement », visant à promouvoir les compétences acquises par les jeunes dans leurs activités d'engagement. Ce passeport, créé par des jeunes eux-mêmes, a été enrichi au cours de l'expérimentation, par les professionnels de la jeunesse, de l'insertion et du monde du travail.

La démarche proposée aux acteurs des territoires d'expérimentation, avait pour objectif une mise en réseau et une dynamique renforcée sur un même territoire. Ceci s'est traduit par l'organisation de temps de « mobilisations locales, sensibilisation, information-formations » visant à permettre au plus grand nombre d'accompagnateurs:

- d'intégrer dans leurs projets, leurs réflexions, actions et manière de faire, la question de la place des jeunes dans leurs « structures »
- et pour les jeunes :
- de prendre conscience des compétences acquises à travers leur engagement et leur permettre de les valoriser par l'utilisation du Passeport de l'Engagement.

Par ailleurs, et dans le souci de poursuivre la valorisation de l'engagement des jeunes, notamment dans le cadre de recherches de stages auprès de professionnels ou auprès de potentiels employeurs, il est proposé de délivrer aux jeunes demandeurs, une attestation d'engagement. Cette perspective répond à un souhait fort, exprimé par les jeunes eux-mêmes, de reconnaissance et de valorisation des compétences acquises et développées au cours de leurs parcours de jeunes engagés.

c) Le soutien aux centres socioculturels bas-rhinois

Lors de la séance du 11 décembre 2011, le département a mis en place de nouvelles modalités de financement des centres socio-culturels (CSC), étendant les contrats d'objectifs aux structures qui n'en bénéficiaient pas à ce jour (soit les 14 CSC de Strasbourg et 4 CSC hors Strasbourg, sur les 25 CSC bas-rhinois).

Ces nouvelles dispositions, supprimant l'aide au fonctionnement de 15% du montant de la participation communale et l'aide à l'équipement de 25% du montant de la participation de la commune, répondent à l'objectif de rassembler autant que possible et dans un souci de cohérence les aides que le département accorde aux CSC, en les rendant ainsi plus lisibles. Aussi les contrats d'objectifs comprendront un soutien intégrant le fonctionnement, l'aide aux postes et aux projets.

Un travail transversal a été réalisé à ce jour entre les services des 3 pôles concernés par la démarche. L'élaboration d'un diagnostic du territoire correspondant à chaque CSC a permis de définir des priorités partagées et d'avoir une base de discussion avec les CSC.

Pour rappel, les contrats d'objectifs qui seront mis en place prévoient également un dialogue de gestion pour le suivi annuel : le versement du solde de 20% de la subvention annuelle interviendra une fois que l'évaluation du contrat sera effectuée dans le cadre de ce dialogue de gestion, en lien avec l'élu du territoire concerné.

II. Adaptation des modalités d'intervention dans le domaine de la politique en faveur de la Jeunesse

Dans un but de meilleure lisibilité des politiques du Département envers ses partenaires et dans un contexte budgétaire contraint, il vous est proposé d'adapter nos dispositifs d'intervention.

Les Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ)

En Mars 2010, le département a adopté la nouvelle politique jeunesse et les contrats territoriaux jeunesse (CTJ). Depuis Juin 2012, ceux-ci sont proposés aux seules intercommunalités ayant la compétence « jeunesse », sur la base d'un cahier des charges. Le dispositif d'intervention dans le cadre des CTJ est maintenu. Les CTJ en cours continueront à bénéficier de notre aide à l'ingénierie jeunesse (équivalent au cofinancement de postes) et au projet phare. Dans le cadre du renouvellement ou de nouveaux CTJ, l'aide au cofinancement de poste est maintenue à hauteur de 10 000 € et à raison d'un poste/CTJ, le soutien au projet, quant à lui, n'est pas retenu.

Par ailleurs, le département renforcera son ingénierie auprès des collectivités.

III. Propositions financières Budget Primitif 2013

3321 - Soutien aux collectivités et aux associations

Crédits proposés au BP 2013 : 2 413 100 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 2 210 000 €

Ce mode d'action réunit les aides au fonctionnement des collectivités et des associations qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse, y compris les aides aux centres socioculturels, la participation à l'opération Ville-Vie-Vacances, le soutien aux plans d'actions dans le cadre des CTJ (33 signés à ce jour) et les aides dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale.

Dans ce mode d'action, seront inclus les postes des animateurs socio-éducatifs dans les CSC. Ceci explique l'augmentation des crédits inscrits au BP à venir.

Ce mode d'action comprend aussi le soutien au développement de la vie associative. A ce titre, l'association SARA (Soutien aux Associations en Région Alsace) propose de poursuivre, à destination des responsables associatifs, des bénévoles ou des porteurs de

projets associatifs, le développement et la diffusion gratuite d'informations pratiques, ainsi que les permanences de conseils gratuits aux associations.
Un crédit à hauteur de 9 600 € a été inscrit pour 2013 en ce sens.

3322 - Jeunesse : les animateurs

Crédits proposés au BP 2013 : 320 500 €
Crédits inscrits au BP 2012 : 800 000 €

Cette enveloppe correspond au nouveau dispositif lors du renouvellement des CTJ décrit ci-dessus.

3323 - Jeunesse : l'insertion et la prévention

Crédits proposés au BP 2013 : 206 440 €
Crédits inscrits au BP 2012 : 181 400 €

Ce crédit est destiné à la promotion du site Pass'Age, aux « collégiades », au trophée des sports 2013, ainsi qu'à l'aide aux 6 missions locales du Département qui apportent aux jeunes âgés de 16 à 25 ans conseils et soutien tout au long de leurs démarches de recherche d'emploi et d'entrée dans le monde du travail. Elles sont à ce titre des partenaires du Conseil Général dans la mise en œuvre du Pass'Accompagnement et dans l'accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA.

3324 - Jeunesse : les loisirs et l'éducation

Crédits proposés au BP 2013 : 230 300 €
Crédits inscrits au BP 2012 : 300 000 €

Il s'agit de nos participations :

- au fonctionnement des accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour lesquels le département a changé ses critères d'intervention à partir du 1^{er} janvier 2009, avec l'attribution d'une aide de 2€ par journée/enfant, limitée aux jeunes âgés de 11 ans et plus, contre un montant de 0.50 € quel que soit l'âge précédemment ;
- à l'achat de clés USB pour les élèves de 6^{ème}. Une campagne de distribution est organisée à la rentrée de septembre ;
- aux « Allocations de Vacances » qui permettent de favoriser le départ en vacances des enfants bas-rhinois âgés de 4 à 18 ans. Le département verse une allocation de 19 € par enfant et par séjour à la structure organisatrice du séjour selon des critères de ressources.

3325 - Jeunesse : information et orientation

Crédits proposés au BP 2013 : 58 000 €
Crédits inscrits au BP 2012 : 58 000 €

Il s'agit de notre participation annuelle et forfaitaire au fonctionnement des centres d'information et d'orientation de Strasbourg qui, conformément à l'engagement pris en décembre 2010, prendra fin en 2014.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
3321	Soutien aux collectivités et aux associations	2 210 000,00 €	2 413 100,00 €
3322	Jeunesse - Les animateurs	800 000,00 €	320 500,00 €
3323	Jeunesse - L'insertion et la prévention	181 400,00 €	206 440,00 €
3324	Jeunesse - Les loisirs et l'éducation	300 000,00 €	230 300,00 €
3325	Jeunesse - Information et orientation	58 000,00 €	58 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de la jeunesse, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.

Il rappelle par ailleurs que conformément à la délibération modifiée n°CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente est compétente pour les décisions d'attribution de subventions.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL